



Circulaire n° 4733 du 07/02/2014

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone de l'enseignement de Promotion sociale - Fonctions de sélection et de promotion

Articles 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969.

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie-Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 07/02/2014

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 28/02/2014

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Changements d'affectation

Fonction de sélection

Fonction de promotion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Changements d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de sélection ou à une fonction de promotion dans l'enseignement de Promotion sociale -Articles 80 et 94 du statut du 22 mars 1969

Cette circulaire s'adresse uniquement aux membres du personnel nommés dans l'enseignement de Promotion sociale à une fonction de sélection :

- Secrétaire de direction
- Educateur-économiste
- Sous-directeur
- Chef d'atelier
-

Ou à la fonction de promotion :

- Directeur d'un établissement d'enseignement de Promotion sociale

Pour les membres du personnel nommés à une fonction de recrutement, une autre circulaire sera diffusée fin février 2014. Depuis le décret du 28 février 2013, les demandes de changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement doivent être introduites durant la première quinzaine du mois de mars.

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur les dispositions des articles 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel enseignant nommé à titre définitif dans l'enseignement de Promotion sociale, titulaire d'une fonction de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), d'obtenir dans cette fonction **un changement d'affectation** :

1° Dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone (Documents 80 S.Z. ou 94 P.Z. & A.Z.)

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone que celle où il est affecté introduit par pli recommandé une demande, motivée par des circonstances exceptionnelles, auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection en adresse copie au Président de la **Commission zonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au Président de la **Commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

2° Dans un emploi vacant au sein d'une autre zone (Documents 80 S.A.Z. ou 94 P.Z. & A.Z.)

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone que celle où il est affecté introduit par pli recommandé une demande, motivée par des circonstances exceptionnelles, auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection ou d'une fonction de promotion en adresse copie au Président de la **Commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, les changements d'affectation sont octroyés par le Gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées. Ils produisent leurs effets à dater du 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 28 FEVRIER 2014 AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière
Bureau 3^E318
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer la liste des établissements de la (des) zones en cochant celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Je vous invite à rappeler aux membres de votre personnel les dispositions susmentionnées.

Julien NICAISE
Directeur général

ARTICLE 94 : FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue : N°

Localité : Code postal :

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e) :

.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Zone (s) demandée (s) :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Année scolaire 2014-2015

ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue : N°

Localité : Code postal :

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e) :

.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Zone (s) demandée (s) :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Année scolaire 2014-2015

ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue : N°

Localité : Code postal :

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e) :

.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Zone (s) demandée (s) :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014 – 2015
– Fonctions de sélection / promotion – Changement d’affectation

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d’affectation est sollicité.

N° ZONE 1

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**
Rue Léon Delacroix 28
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - EVERE - LAEKEN**
Av Constant Permeke 4
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WOLUWE-ST-PIERRE**
Avenue Orban 73
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**
Rue Gatti de Gamond 95
1180 UCCLE
- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART**
Rue du Serment 12
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**
Avenue Paul Henricot 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

Date :

Signature :

Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014 – 2015
– Fonctions de sélection / promotion – Changement d’affectation

N° ZONE 2

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**
Rue Saint-Brice 53
7500 TOURNAI
- 8 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
PERUWELZ**
Boulevard Léopold III 40
7600 PERUWELZ
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MOUSCRON,COMINES**
Place de la Justice 1/155
7700 MOUSCRON
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-
FLOBECQ**
Rue de Liessies 11
7800 ATH

N° ZONE 3

- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française
Jemappes-Quiévrain -**
Avenue Roi Albert 643
7012 JEMAPPES
- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
FRAMERIES**
Rue du Onze Novembre 2
7080 FRAMERIES
- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COLFONTAINE**
Rue Clémenceau 60 62
7340 WASMES
- 14 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour**
Rue de Boussu 84
7370 DOUR

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014 – 2015
– Fonctions de sélection / promotion – Changement d'affectation**

N° ZONE 4

- 15 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES**
Avenue de Samart 2/2
5600 PHILIPPEVILLE
- 16 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE**
Rue Pauline Hubert 40
6470 RANCE
- 17 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES**
Drève des Alliés 11
6530 THUIN
- 18 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT**
Rue Raoul Warocqué 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

N° ZONE 5

- 19 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de CHENEE**
Rue de la Station 88
4032 CHENEE
- 20 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY**
Rue Julien Ghuysen
4670 BLEGNY
- 21 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française**
VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER
Avenue Jardin Ecole
4820 DISON

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014 – 2015
– Fonctions de sélection / promotion – Changement d’affectation**

N° ZONE 6

- 22 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME**
Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME
- 23 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS**
Rue Georges Truffaut 37
4432 ALLEUR
- 24 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - GRACE-HOLLOGNE**
Rue Antoine Degive 1
4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
- 25 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET**
Rue Eloi Fouarge 31
4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

N° ZONE 7

- 26 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON, MUSSON**
Chemin de Weyler 2 Aile 5
6700 ARLON
- 27 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT, BERTRIX**
Avenue Herbofin 39
6800 LIBRAMONT
- 28 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE**
Av de la Toison d'Or 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- 29 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM, STAVELOT**
Rue des Chasseurs Ardennais. 1
6690 VIELSALM

Date :

Signature :

Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2014 – 2015
– Fonctions de sélection / promotion – Changement d’affectation

N° ZONE 8

- 30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR (CEFOR)**

Boulevard Cauchy 9 10

5000 NAMUR

- 31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR**

PI Ecole des Cadets 6

5000 NAMUR

- 32 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
DINANT**

Herbuchenne

5500 DINANT

Date :

Signature :

Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale de l'enseignement de Promotion sociale

<p><u>Monsieur Julien NICAISE</u> <u>Président de la Commission interzonale d'affectation</u> <u>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> <u>Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération</u> <u>Wallonie-Bruxelles</u> Boulevard Léopold II, 44 Bureau 3^E 302 1080 BRUXELLES</p>	
<p>Monsieur Georges CORNETTE <u>Président de la Commission zonale de</u> <u>Bruxelles-Capitale/Brabant Wallon</u> Rue de la Station d'Acren 23 7864 DEUX-ACREN</p>	<p>Madame Isabelle HENRY <u>Présidente de la Commission zonale du</u> <u>Hainaut Occidental</u> Rue Cambron 2 7890 LAHAMAIDE</p>
<p>Madame Frédérique NISOL <u>Présidente de la Commission zonale de</u> <u>Mons</u> Rue de la Marlette 126 7390 QUAREGNON</p>	<p>Monsieur Philippe PIERARD <u>Président de la Commission zonale de</u> <u>Charleroi – Hainaut Sud</u> Rue Les Huttes 7 1400 NIVELLES</p>
<p>Madame Martine CLAES <u>Présidente de la Commission zonale de</u> <u>Verviers</u> Rue des Buissons 81 4000 LIEGE</p>	<p>Monsieur Teddy BEATSE <u>Président de la Commission zonale de</u> <u>Liège</u> Terhulpensesteenweg 421 3090 OVERIJSE</p>
<p>Monsieur Michel BONJEAN <u>Président de la Commission zonale du</u> <u>Luxembourg</u> Rue de Lantigne 35 6940 GRANDHAN</p>	<p>Monsieur Benoit LEGAL <u>Président de la Commission zonale de</u> <u>Namur</u> Rue Arthur Patiny 20A 5150 FLOREFFE</p>